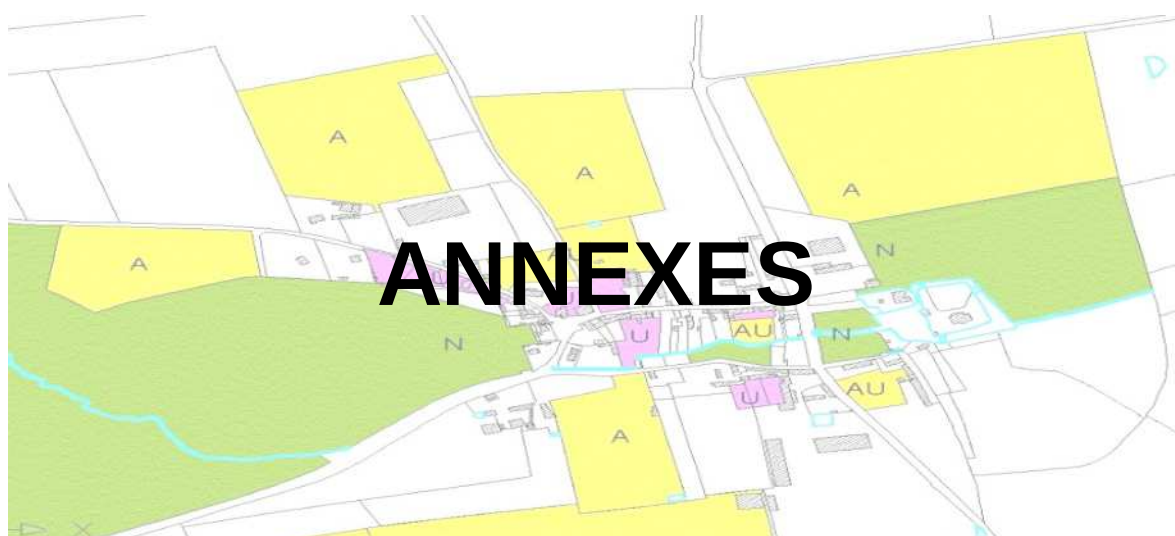
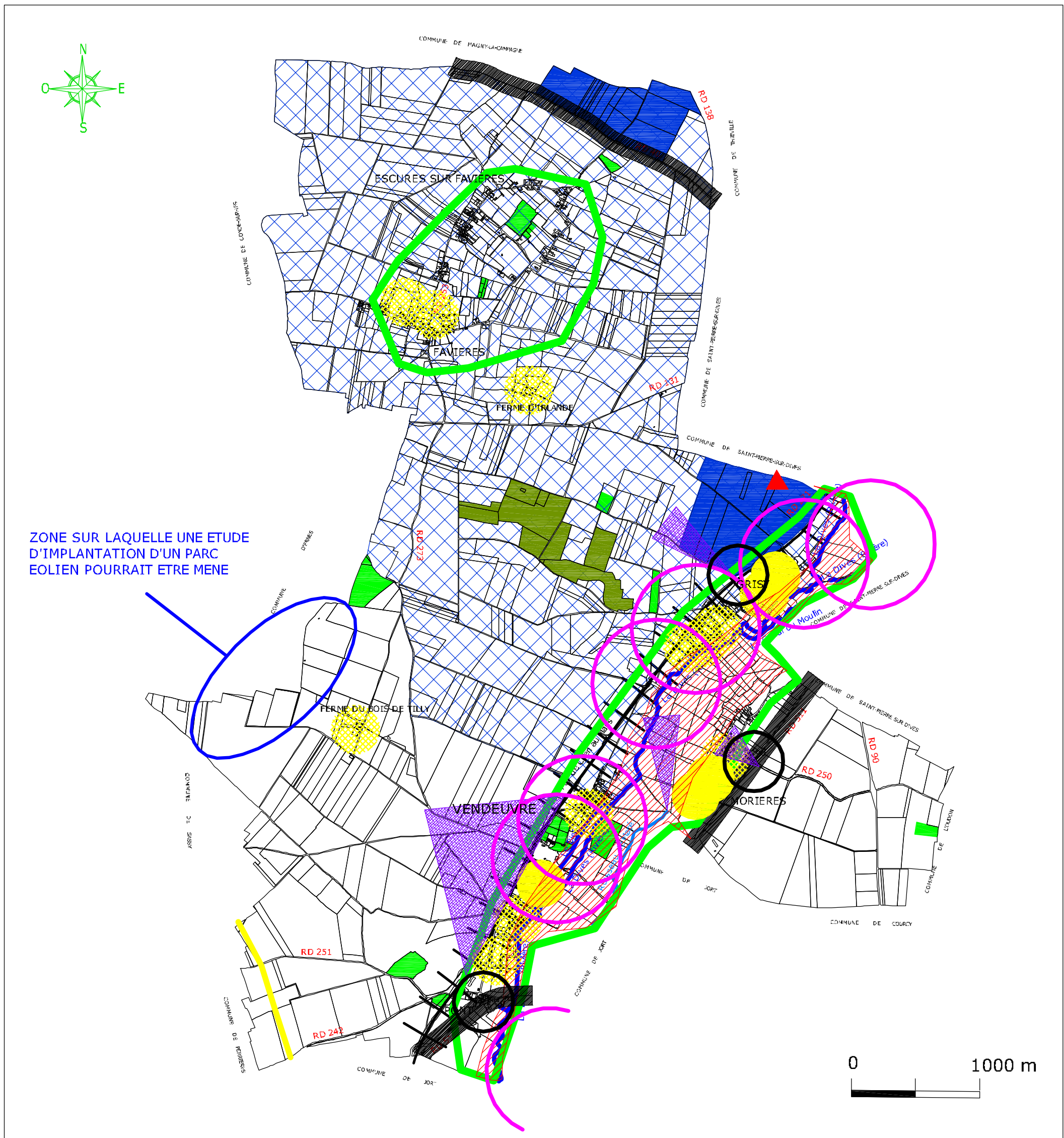




LES SERVITUDES ET DISPOSITIONS A PRENDRE EN COMPTE



LEGENDE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ZNIEFF
- Boisement
- Secteur au maillage bocager intéressant
- Cours d'eau
- Périmètre de protection d'un Monument Historique (=500 m de rayon)
- Point de vue sur bâti ancien

Vestiges archéologiques (voir carte en annexe)

PROTECTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

- Alimentation en eau potable
 - Forage du chemin vert
- périmètre de protection
 - rapproché
 - éloigné
- Zone inondable
- Voie classée à grande circulation (bande de 75 m de part et d'autre de l'axe concernée par l'article 52 codifié à l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme)



Carrefours ou portions de voies conjuguant visibilité réduite et trafic important

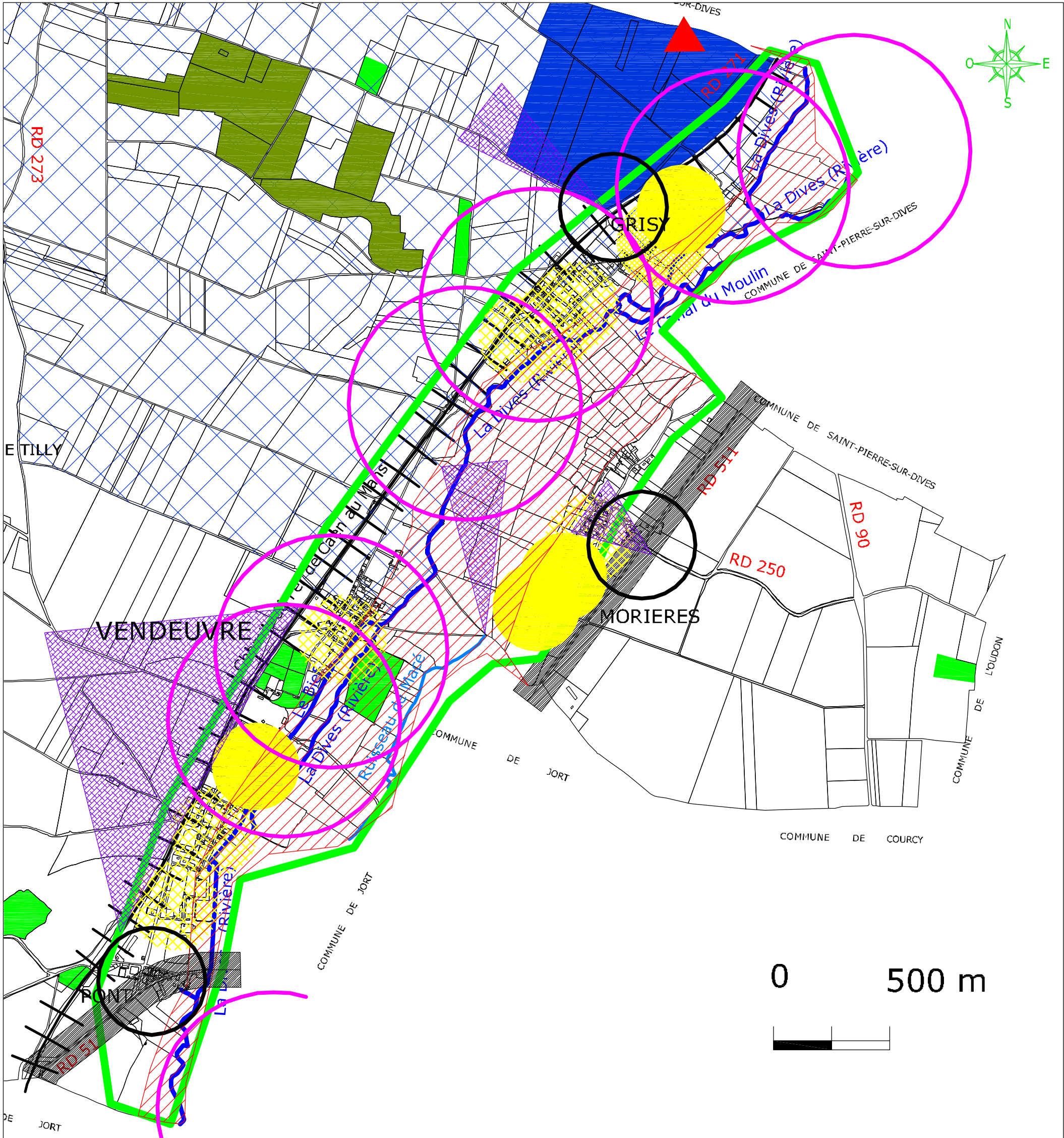
MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE

- Installations classées
- Autres sièges

SERVITUDES DIVERSES

- Canalisation de transport de gaz
- Voie ferrée

LES SERVITUDES ET DISPOSITIONS A PRENDRE EN COMPTE-ZOOM SUR LA VALLEE



LEGENDE

CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ZNIEFF
- Boisement
- Secteur au maillage bocager intéressant
- Cours d'eau
- Périmètre de protection d'un Monument Historique (=500 m de rayon)
- Point de vue sur bâti ancien

Vestiges archéologiques (voir carte en annexe)
PROTECTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

Alimentation en eau potable

- Forage du chemin vert
- périmètre de protection
 - rapproché
 - éloigné
- Zone inondable
- Voie classée à grande circulation (bande de 75 m de part et d'autre de l'axe concernée par l'article 52 codifié à l'article L.111.1.4 du Code de l'Urbanisme)



Carrefours ou portions de voies conjuguant visibilité réduite et trafic important

MAINTIEN DE L'ACTIVITE AGRICOLE

- Installations classées
- Autres sièges

SERVITUDES DIVERSES

- Canalisation de transport de gaz
- Voie ferrée